

CONSEIL D'ECOLE DU 14 NOVEMBRE 2011, de 18h à 20h30

1 – PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL :

Les personnes suivantes ont assisté au Conseil :

Mme Tillier, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse et Mme Jubault-Chaussé, adjointe aux finances et au personnel

M. Le Bourdonnec, D.D.E.N.

Les représentants élus des parents d'élèves F.C.P.E. : Mmes Bagshaw, Balaguer, Balavoine, Bouton-Fortin, Canu, Delhorbe, Kernivinen, Le Tallec, Leparc, Nicol, Parcineau, Robin et Sérandour ; M. Lejolviv

Les enseignants : Mmes Bahu, Bouteloup, Choquer, Drazic, Guérin, Guillet, Lebreton, Lugué, Masset, Noël, Ollivier, Robert et Thomas ; MM De Carheil, Le Coroller et Hamon.

Etaient excusés :

M. Monéger-Rogge, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Cesson-Sévigné

M. Bernard, Maire de la commune

Mme Bouteloup est la présidente du conseil, Mme Bagshaw la secrétaire de séance.

2 - ROLE DU CONSEIL D'ECOLE, REGLEMENT :

Remarque : même taux de participation des parents au vote de leurs délégués, soit **22,7%** (22% en 2010, 23% en 2009 et 28 % en 2008).

Le Conseil se réunit **3 fois par an** (plus si besoin). Les membres du Conseil doivent **recevoir l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de la réunion**, donc les parents doivent transmettre leurs questions encore avant, d'où la règle adoptée jusqu'à présent des 14 jours. Si besoin, **en cas d'urgence**, ils pourront demander l'ajout d'une question supplémentaire **10** jours avant.

Mme Bouteloup rappelle les principales attributions du Conseil d'école :

Il vote le règlement de l'école.

Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.

Il est associé au projet d'école, donne son avis et présente ses suggestions sur le fonctionnement de l'école et les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'élèves à besoins particuliers, restauration, activités périscolaires, hygiène, protection et sécurité des élèves).

Il est aussi consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le procès-verbal est dressé et signé par la présidente et contresigné par le secrétaire de séance. Deux exemplaires sont adressés à l'Inspecteur de l'Education nationale et un autre au Maire. Un exemplaire est conservé dans un registre à l'école et un autre est affiché en un lieu accessible aux parents (un aux Prés Verts et un aux Grands Prés Verts).

Les dates des 2 autres Conseils ont été fixées : **mardi 6 mars à 18h et mardi 12 juin à 18h30.**

3 – REMARQUES EVENTUELLES SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL:

Compte-rendu du 9 juin 2011 adopté avec les précisions suivantes :

Suivi des CM2 passés en 6^{ème} : sur les 7 dérogations demandées pour le collège Bourgueville de Cesson-Sévigné, 6 ont été acceptées. La dérogation pour le collège public de Liffré a été refusée. Au total, 13 enfants sont scolarisés maintenant dans un collège privé.

4 – EFFECTIFS ET ORGANISATION DES COURS :

Mme Robert précise que les **356 élèves actuels sont répartis dans 14 classes**

CP : 77 élèves, soit 3 classes de CP (25+26+26)

CE1 : 73 élèves, soit 3 classes de CE1 (25+25+23)

CE2 : 62 élèves, soit 2 classes de CE2 (26+24) et 12 élèves dans la classe de CE2CM1

CM1 : 71 élèves, soit 2 classes de CM1 (25+26), 12 élèves dans le CE2CM1 et 8 élèves en CM1CM2

CM2 : 73 élèves, soit 2 classes de CM2 (28+29) et 16 élèves dans la classe de CM1CM2

8 enfants du voyage sont comptés dans ces effectifs (pour plusieurs mois, voire l'année).

Remarque : cette année, les prévisions pour l'an prochain doivent être envoyées pour le 18/11. 1 seule famille a pris contact pour inscrire son enfant en septembre 2012 (logement neuf). On ne peut donc que prévoir au minimum 343 élèves : 59 CP / 78 CE1 / 73 CE2 / 62 CM1 / 71 CM2

Des logements d'accession aidée et locatifs seront livrés en décembre 2011, ce qui devrait augmenter ces effectifs. 98 maisons seront livrées en juillet 2012 dont 38 occupées par des habitants actuels de la commune (ils libèreront ainsi leur ancien logement).

5 – INTEGRATION D'ENFANTS : 8 élèves intégrés :

- 6 avec un accompagnement par AVS/EVS → Fabian Inial pour 2 élèves (2x12h)

→ Virginie Mignot pour 2 élèves (2x12h)

→ Christelle Liebert pour 2 élèves (6h+9h)

- 2 avec des intervenants de services spécialisés qui viennent à l'école 1 à 2 fois par semaine

Les parents s'interrogent sur l'organisation de la transmission et de la continuité du suivi d'un enfant par un EVS. Les dossiers sont transmis d'un collègue à l'autre. Si besoin, le ou les enseignantes de l'année suivante du niveau suivant assistent à l'équipe éducative de juin (y compris en maternelle avant le CP). Si son contrat est reconduit, l'AVS/EVS peut accompagner le même élève que l'an dernier sauf s'il est préférable de le changer.

6 – BILAN DES TRAVAUX ET ACHATS REALISES :

Travaux :

Aménagement de la nouvelle salle d'arts au cycle 2

Achats : avec les crédits d'investissements alloués par la Mairie :

❖ 1 massicot (cycle 2) → 170 €

❖ 1 imprimante laser couleur (cycle 2)

❖ des meubles à étagères pour la salle des maîtres (cycle 2) → 425 €

❖ 1 table extérieure de Tennis de table (cour du cycle 3)

DEMANDES POUR LE BUDGET 2012 :

Travaux :

❖ Aménagement des sanitaires du cycle 2 (remplacer les actuels urinoirs et ajouter des cloisonnettes comme cela a été fait pour la maternelle en respectant la taille des élèves / ajouter si possible un WC aux 2 existants)

❖ Modification de la signalisation aux PV (déjà demandé de nombreuses fois : simple scotch?)

❖ Peintures et autres matériaux nécessaires à la réalisation d'une fresque murale aux GPV

Achats :

❖ 1 téléphone avec répondeur (cycle 2)

❖ Mobilier scolaire pour équiper la classe 16 des GPV (tables et chaises pour 24 élèves) : salle servant aux ateliers et aux études

❖ 1 meuble desserte pour une classe (GPV)

Remarque : Mme Tillier précise que ces demandes seront discutées en comité consultatif local de l'école publique début décembre.

7 – INFORMATION SUR LE PROJET D'ECOLE :

L'équipe enseignante a réuni différents indicateurs et analysé la situation de l'école pour en dégager les points forts et les points faibles ou les éléments à stabiliser. Une première écriture du projet a été rédigée : elle va être complétée avant son envoi à la mi-décembre.

8 – ACTIONS MUSIQUE :

❖ **Avec des professionnels titulaires du diplôme universitaire de musiciens intervenants**, dans le cadre d'une convention Conseil Général - Education Nationale :

→ **CP et CE1** : "Musique et sentiments" avec Virginie Bignon (75h ont été attribuées) → **CE2 et CM1** "Création d'une comédie musicale" avec Marie Haudrouin (88h : 16h par classe et 8h de concertation, représentation)

❖ **Par échange de services entre les enseignants du CM2** : "Accompagner la voix par un ensemble instrumental" → Apprentissage de la flûte et de chants, création des textes de la comédie musicale avec M. De Carheil (échange de services entre les enseignants de CM2).

Les classes de CM2 ont commencé les répétitions de la comédie musicale, les classes de CE2 et CM1 commenceront à partir de janvier. Les CM2, sous la direction de M. De Carheil, proposeront un petit concert le vendredi 16/12 à 16h20.

❖ **Problème** : L'école de musique a décidé de ne pas remplacer Virginie Bignon, actuellement en congé maternité, pour les heures sur temps scolaire. Ce problème est soulevé et Mme Tillier va demander à Mme Bot, adjointe à la culture, de clarifier cette question de remplacement lors du Conseil d'Administration de l'école de musique AMHV. Les 75 heures dues à l'école pourraient peut-être être effectuées par d'autres intervenants de l'AMHV ou par d'autres dumistes.

9 – ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES : Pour **tous** les élèves **du CE1 au CM2, 2 séances d'anglais, 35 à 45 minutes par séance selon le niveau**. La langue choisie devra être gardée à l'école élémentaire (4 ans) et au collège en LV1.

▶ Mmes Drazic, Guillet, Guérin et Thomas ainsi que M. De Carheil enseignent l'anglais dans leur classe.

▶ Echanges de services 2 fois par semaine :

Mme Drazic (CM1) → Mme Bahu (CM1)

M. De Carheil (CM2) → M. Le Coroller (CM2) et Mme Masset (CM1CM2)

Mme Guillet (CE2) → Mme Robert (CE2) et Mme Choquer (CE2CM1)

Mme Guérin (CE1) → Mme Lugué (CE1)

10 – INTERVENANTS EXTERIEURS POUR LES ACTIVITES SPORTIVES :

Mme Bouteloup précise que les activités ont été choisies par l'équipe enseignante pour donner un **parcours cohérent aux élèves**.

❖ **Piscine** : **3 créneaux pour 9 classes** (pas les 3 CM2 ni les 2 CM1)

11 séances de 35 min avec 1 surveillant de baignade et 2 MNS en plus de l'enseignante, ce qui permet de diviser la classe en **3 groupes**.

❖ **Etudiants de l'UFRAPS** :

Ateliers sportifs animés par des étudiants en Education Physique qui font ainsi un stage de terrain et sont encadrés par leur professeur une séance sur deux. Les séances font l'objet d'une préparation, d'une analyse et d'une évaluation des étudiants en situation. Les élèves restent sous la **responsabilité de l'enseignante de la classe** qui a rédigé au préalable le projet avec les étudiants. Cette année, ils n'interviennent qu'au premier trimestre pendant 10 séances pour **4 classes** : 2 CM1 de Mmes Bahu et Drazic, 2 CM2 de MM. De Carheil et Le Coroller (rugby et gymnastique).

❖ **Tennis de table** :

4 séances d'une heure pour 8 classes. Critères de choix en fonction du parcours des élèves (les CE2 actuels n'ont pas eu de séances l'an dernier) et du nombre d'intervenants par classe (les CM1CM2 de Mme

Masset n'ont pas d'intervenant). Les 4 possibilités restantes ont été attribuées à 2 CE1, 1 CP et 1 CM1 (en tenant compte des créneaux déjà fixés pour la médiathèque ou la piscine). Les animateurs interviennent **gratuitement** dans l'école grâce à une convention entre le club et la municipalité. Ils ont été **agréés par l'Education Nationale** en 2003.

❖ **Tennis** : un contact a été pris, mais le projet n'a pas encore été finalisé.

Remarque : Les parents d'élèves posent la question des éventuelles propositions d'intervenants bénévoles de diverses associations sportives pour les activités sportives, et des qualifications éventuelles nécessaires pour intervenir à l'école publique.

Mme Bouteloup précise que les intervenants bénévoles doivent obtenir un agrément auprès de l'Inspection académique s'ils n'ont pas déjà une qualification de moniteur sportif.

11 – INFORMATION SUR LES PROJETS DE SORTIES ÉDUCATIVES :

Le devis suivant a été transmis à la mairie et aux représentants de parents pour réfléchir ensemble au financement des projets et mettre en place des actions pour minorer la participation financière demandée aux familles.

	Projets	Montant total	Coût des accompagnateurs	Coût des élèves	Aide de la mairie si accord (25% des classes transplantées, 50% des activités pédagogiques)	Remarques
3 CE1 (70 élèves)	Séjour à Cancale en mai (2 nuitées)	5 502 €	372 €	5 130 € soit 73,29 € par élève	1 375,50 € soit 19,65 € par élève	Somme inférieure à 25 € (crédits de l'an dernier)
2 CE2+ CE2CM1 (74 élèves)	6 séances d'activités au Bing Bang Circus et 1 séance de représentation finale en février et mars	4 225,50 €	0	4 225,50 € soit 57,10 € par élève	2112,75 € soit 28,55 € par élève	Somme supérieure à 25 €
2 CM1 (50 élèves)	Visite des châteaux de la Loire (1 nuit à Blois) en juin	4 583,56 €	304 €	4 279,56 € soit 85,60 € par élève	1 145,89 € soit 22,92 € par élève	Somme inférieure à 25 € (crédits de l'an dernier)
2 CM2+ CM1CM2 (79 élèves)	Séjour à Paris (2 nuitées) en mai	14 924,05 €	190,55 €	14 733,50 € soit 186,50 € par élève	3 731 € soit 47,23 € par élève	Coût plus élevé en raison du transport (2 cars nécessaires), du coût des billets d'entrée dans les différents musées et des frais d'hébergement

+ **CP** : deux sorties à la Bintinais, une animation au musée des beaux-arts et un projet de visite de l'aquarium de St Malo en fin d'année scolaire.

Remarques : Aurélie le Tallec, vice-présidente de l'association des parents d'élèves, fait un point sur les actions envisagées pour récolter des fonds en vue d'aider à subventionner les projets pédagogiques : vente de gâteaux, vente de brioches vendéennes, création et vente de torchons personnalisés en maternelle, de cabas personnalisés en élémentaire. Sauf pour la vente de gâteaux, un fonctionnement en prévente est envisagé, pour éviter une perte d'argent.

Les parents d'élèves demanderont un soutien aux enseignants – distribution de papiers d'information dans les classes, et récupération des inscriptions pour les préventes ou autres actions.

Les modalités d'organisation, comme la vente de gâteaux sur le marché de Thorigné, une fois par mois, avec la participation d'élèves volontaires, sont à finaliser, après obtention de l'accord de la mairie.

Par ailleurs, les enseignants envisagent également des actions : calendriers/cartes de vœux en CM1, organisation d'un concert de jazz avec des musiciens proposée par M. de Carheil, en plus d'une représentation de la comédie musicale par les enfants du cycle 3.

Les parents d'élèves apporteront un soutien logistique si nécessaire pour ces actions, notamment pour l'organisation du concert, en particulier la demande de location de salle à la mairie.

Les parents d'élèves notent que d'autres actions seraient envisageables (vente de sapins de Noël, stand au marché de Noël), mais les années suivantes, car l'organisation doit être mise en place bien plus tôt (dès septembre ou même juin de l'année scolaire précédente).

Les parents d'élèves soulignent qu'ils apprécient l'effort fait par l'équipe enseignante pour l'organisation de sorties pédagogiques pour cette année scolaire, et souhaitent apporter leur soutien.

Le budget de subvention demandé par l'école à la mairie est de 28 euros par élève. Cette somme est plus élevée que l'année dernière (22 euros par élève), mais néanmoins comparable à la somme allouée par le passé en 2006. De plus, depuis plusieurs années, l'école n'avait pas du tout utilisé tout le budget alloué. L'allocation de la totalité ou non de la somme sera discutée en Conseil municipal.

Les enseignants souhaiteraient connaître le montant de la subvention de la mairie le plus rapidement possible, afin d'échelonner les sommes demandées aux parents, notamment pour les CM2.

Mme Tillier soulève néanmoins la simultanéité des demandes, et l'augmentation importante de budget qu'elle entraîne, tout en félicitant l'équipe enseignante d'avoir proposé des projets par niveau et non par classe. Elle note qu'un éventuel changement de modalités de subvention sera discuté (plafond, enveloppe globale à répartir par l'école).

12 – AJOUTS D'ARTICLES DANS LE REGLEMENT INTERIEUR :

M. l'Inspecteur a demandé aux écoles de sa circonscription de Cesson de compléter leur règlement intérieur avec des **éléments indispensables du règlement départemental** afin de donner un cadre commun de référence entre l'école, les parents et la mairie.

Ces éléments ont été reproduits in extenso sur la double page ci-jointe. Quand les membres du Conseil d'école auront apporté les modifications et approuvé ces ajouts, ils seront distribués aux parents en recto-verso et le coupon-réponse sera donc joint. En septembre 2012, ces ajouts seront intégrés dans le règlement précédent avec une nouvelle mise en page.

La mise en place d'une signature sur un coupon-réponse permet de répondre au souhait des parents d'élèves de laisser le règlement intérieur à disposition des familles tout au long de l'année.

Après lecture des extraits du règlement départemental qu'il faudrait ajouter, aucune question ou remarque particulière n'a été émise. Les ajouts ont donc été adoptés.

13 – COORDONNEES :

❖ **Inspection académique** : 1 quai Dujardin – CS 50605 6 35706 – RENNES CEDEX 7 (nouvelle adresse postale valable aussi pour la circonscription de Cesson-Sévigné)

❖ **Enseignante référente** (gestion des dossiers pour la scolarisation des enfants en situation de handicap) : **Mme Vivier** - Collège Bourgchevreuil – 35510 – Cesson-Sévigné – 02 23 45 21 48

❖ **R.A.S.E.D.** : **Mme Humbert** (psychologue scolaire) et **Mme Bourges** (enseignante spécialisée) – Ecole M. Carême – route de Janzé – 35410 – Châteaugiron – 02 99 37 56 54

❖ **Promotion de la Santé** : **D° Botte** - CMS – Les Gantelles – Rennes – 02 99 63 08 23

❖ **Médiateur académique** (pour toutes réclamations sur le fonctionnement du service public de l'éducation) : **M. Quintric**–96 rue d'Antrain–CS 10503–35705–Rennes Cedex7–02 23 21 76 41

mediateur@ac-rennes.fr

14 – AUTRES QUESTIONS SOUHAITEES PAR LES PARENTS :

❖ Quel est le devenir de l'échange mis en place avec La Réunion l'an dernier ?

L'échange se poursuit sous forme épistolaire. La communication électronique (e-mail) n'est pas mise en place par les enseignants car seulement huit ordinateurs portables sont disponibles. D'une manière générale, les enseignants favorisent l'échange par écrit. Cela n'empêche aucunement les enfants qui se sont rencontrés de communiquer en plus sous d'autres formes (e-mail, téléphone). Les enfants de la Réunion font un voyage tous les trois ans, donc devraient revenir à Thorigné dans deux ans.

Quelle est la pratique de l'école pour l'accès aux toilettes pendant le temps scolaire ? Comment améliorer la propreté des toilettes sur temps scolaire, périscolaire et CLSH ?

Il est demandé aux enfants de se rendre aux toilettes à la récréation si possible. Sur le temps de classe, seulement un enfant à la fois peut être autorisé à quitter la classe par l'enseignant (problèmes éventuels de surveillance et de "contagion"). Concernant les temps périscolaires, la question sera à poser dans les commissions concernées.

Quant à la propreté, elle semble globalement satisfaisante. Les parents d'élèves suggèrent un ajout d'écriteau dessiné (à l'intention de tous, y compris des CP) rappelant les règles d'hygiène : tirer la chasse, se laver les mains...

Au niveau du cycle 2, pas assez de cabinets fermés dans les toilettes accessibles depuis la cour : des travaux sont prévus.

❖ Avez-vous de nouvelles informations sur la semaine des 4 jours et demi ? Pas d'avancement pour le moment, pas de nouvelles recommandations officielles à ce sujet.

❖ Est-ce que l'allongement de la pause méridienne permet de respecter les horaires à 13h45 ?

Oui sans problèmes. On ne peut pas en dire autant pour 8h30 et ce ne sont pas forcément des familles concernées par les 2 lieux.

❖ Du fait de l'augmentation de la pause méridienne comment est mise en place l'aide personnalisée ? Y-a-t-il eu un impact sur la capacité d'écoute et l'apprentissage des enfants ?

Impact non mesurable.

Il n'y a pas de changement dans la programmation de l'aide personnalisée suite à l'allongement de la pause méridienne : le mardi et le jeudi de 16h30 à 17h30, sauf pour les collègues à temps partiel (1h un soir et 30 min un midi).

❖ Comment est organisée la surveillance des récréations ?

Le jour de la pré-rentrée, un tableau de services est établi. Les règles de surveillance sont rappelées par écrit : vigilance, mobilité des adultes, endroits particuliers à surveiller. C'est affiché dans la salle des maîtres de chaque site et chaque enseignant le prend en compte. En cas d'incident particulier noté par les enseignants, les parents sont prévenus. Un registre des soins est rempli par les enseignants et conservé dans l'école. Il est possible que des petits incidents échappent aux surveillants (chutes dans la cour par exemple) et ne soient pas notés si les enfants ne viennent pas le signaler.

❖ Où en est l'aménagement de la cour des Grands Prés Verts ? Une table de tennis de table a été installée, et un planning d'utilisation des différents jeux par niveaux a été mis en place. Maintenant, les enfants utilisent le matériel.

❖ Remise du chèque correspondant aux bénéfices de la fête des écoles 2010 : 3081,60 € pour l'école élémentaire, soit 8,65 € par élève.

La présidente : Mme Bouteloup
Signé

La secrétaire de séance : Mme Bagshaw
Signé